Projet participatif - Parc à vélos

la Commission permanente du Conseil régional d'Île-de-France a décidé, par délibération n° CP 2022- 435 du 10 novembre 2022, de donner une suite favorable à la demande et d'attribuer une subvention pour le projet : « Installation de parcs à vélos et trottinettes dans les écoles élémentaires ».



A l'initiative du Conseil Municipal Enfant, plébiscité par les parents à l'occasion d'un sondage réalisé dans les écoles cette année, ce projet a pour objectif de permettre aux enfants qui désirent se rendre à l'école en vélo ou en trottinettes de pouvoir les stationner en toute sécurité, et de promouvoir ces modes actifs de déplacement dans les pratiques quotidiennes.

Le projet prévoit l'installation d'arceaux à vélos et de supports à trottinettes sous abris à l'intérieur des écoles.

Ce projet s'inscrit dans la continuité des actions menées par l'Etat auprès des scolaires pour les sensibiliser aux mobilités douces et à la préservation de l'environnement ("semaine nationale de la marche et du vélo", programme "savoir rouler à vélo", ...) et s'accompagne d'une action de prévention, menée

conjointement avec les services de la police nationale, avec la mise en place d'un "permis de conduire un vélo" qui sera délivré aux enfants des écoles élémentaires. Il est aussi un moyen de lutter contre la sédentarité et le surpoids en incitant les enfants à pratiquer une activité physique quotidienne.

A ce stade, des supports à trottinettes et des arceaux à vélos ont été installés à l'intérieur des 4 écoles de la ville. Certaines écoles bénéficient déjà d'abris, d'autres pas encore.

Pour mener à bien ce projet et obtenir le financement nécessaire, nous avons besoin de vos votes !

